

Brèves Municipales n°15

Chères Mensignacoises,

Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

Recensement de la population : Création de 3 postes d'agents recenseurs

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2025, à savoir : **3 agents** à temps non complet d'agent recenseur du **16 janvier 2025 au 17 février 2025**.

Bâtiment des services techniques

Choix du maître d'œuvre pour l'étude de conception

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur DESCAT qui donne des précisions quant à l'état vieillissant du bâtiment des services techniques et rappelle pour ce faire, l'engagement du conseil municipal à acquérir la partie de terrain appartenant à la SCAR, cadastré section AN n° 89-90-364 d'une surface de 2 751 m².

Madame le Maire reprend la parole et fait part des propositions reçues suite à la consultation de trois bureaux d'études. Les propositions reçues s'établissent de l'étude des besoins et de conception jusqu'au dépôt du permis de construire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier l'étude de conception du futur bâtiment des services techniques à SCHURDI LEVRAUD pour un montant de 10 095.41 €.H.T soit 12 114.49 € TTC.

Travaux SDE 24

- **Dissimulation TELECOM -effacement Foncesse**
- **Dissimulation SMPN – poste Foncesse**
- **Eclairage public – DMA Combecouyère**

Après discussion et face au manque d'information quant à l'objet des travaux envisagés,

Le conseil municipal décide d'ajourner ce point et charge Madame le Maire et Monsieur DESCAT de se rapprocher des services du SDE 24 avant la prochaine assemblée.

Séance du
18/10/2024



Séance du
18/10/2024

Travaux SDE 24 - Conventions de servitude

Madame le Maire informe l'assemblée que l'enfouissement de la ligne électrique « route de Lisle » conduit le SDE à devoir signer des conventions de servitude pour les terrains sur lesquels cette ligne passe désormais. Il s'agit des parcelles cadastrées section AO 528 – AM 499 et AN 63.265.361.367.366.363.378.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer lesdits actes administratifs.

Travaux de restructuration de l'école et agrandissement du restaurant scolaire

- Demande d'aide financière auprès de la CAF

Madame le Maire informe l'assemblée avoir rencontré les services de la CAF. Suite à cet entretien, il s'avère que la commune pourrait être éligible à une aide financière pour la construction du restaurant scolaire compte tenu du fait que ce dernier est partagé entre les scolaires et le périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter auprès de la CAF Dordogne, une aide financière aussi élevée que possible pour les travaux de construction de la nouvelle cantine partagée entre le service périscolaire du mercredi et les scolaires.

- Demande d'aide financière auprès du Grand Périgueux (fond de mandat et solde bonus écologique)

Compte tenu des travaux de restructuration du groupe scolaire Jean NECTOUX et de l'agrandissement du restaurant scolaire,

Compte tenu des études portant sur le gain énergétique et la désimperméabilisation du site, obtenus après travaux,

Considérant la non utilisation de l'enveloppe allouée à la collectivité au titre du fond de mandat par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux,

L'assemblée sollicite l'attribution des aides financières auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux pour la tranche 1 dite tranche ferme desdits travaux :

- Le fond de mandat : 60 000 €
- Le solde du bonus écologique : 20 000 €

- Réalisation d'emprunt

Au vu de l'avancement des travaux de l'école – tranche ferme, Madame le Maire informe, comme prévu lors du vote du budget primitif, qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un premier emprunt pour le financement de l'ouvrage d'un montant de 600 000 €.

Après négociations avec les établissements bancaires et présentation aux membres de la commission des finances, les meilleures propositions sont les suivantes :

Crédit Mutuel :

600 000 € sur 25 ans – remboursement Trimestriel à capital constant

Taux : 3.60 % FIXE 3.61 % taux effectif global

Banque des Territoires :

600 000 € sur 25 ans – remboursement Trimestriel à capital constant

Taux : livret A + marge 0.40 – variable (3.40 % à ce jour)

Après délibération, l'assemblée retient la proposition de la Banque des Territoires sous réserve d'obtenir l'information à savoir si le taux du prêt est capé. Madame le Maire est en charge d'obtenir ce renseignement et le communiquer lors d'une prochaine séance.

- Réalisation d'une ligne de Trésorerie

Madame le Maire précise que compte tenu des sommes importantes qui vont être engagées dans les mois à venir au vu des investissements prévus et des délais pour obtenir le versement des aides financières après achèvement des travaux, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de Trésorerie auprès d'un organisme bancaire afin de permettre à la collectivité d'assurer le financement des imprévues et se prémunir en cas de versement tardif des subventions allouées.

Après avoir pris connaissance des conditions de négociations avec les organismes bancaires, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel, à savoir :

- Montant de 185 000 €
- Taux négocié basé sur l'EURIBOR 3 mois, calculé sur la moyenne mensuelle au trimestre, augmenté d'une marge de 0.76 %

- Programmation de réalisation de la tranche conditionnelle

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de l'école et les marchés qui correspondent ont été scindés en 2 tranches. Une tranche ferme – agrandissement du restaurant scolaire, actuellement en cours et une tranche conditionnelle – réhabilitation des classes, pour laquelle il est nécessaire que le conseil municipal se positionne quant à la date de début de chantier. A noter, qu'une réponse doit être donnée aux entreprises retenues au plus tard le 19 novembre 2024 sous peine de forclusion des marchés.

Compte tenu de la conjoncture incertaine notamment en ce qui concerne l'impact de la Loi de Finances 2025 sur les finances communales et intercommunales,

Considérant que tout cela risque de modifier en profondeur l'équilibre financier du budget prévisionnel de la Tranche de travaux de réhabilitation de l'école,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité souhaite engager une réflexion avec l'Agence WHA sur la possibilité de réduire le coût des travaux envisagés sans dénaturer le projet.

Séance du
18/10/2024

Vente en l'état du véhicule RENAULT KANGOO

Madame le Maire rappelle que le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé CE 330 BF a été remplacé en début d'année par le CITROEN BERLINGO.

Au vu de l'état du véhicule, le conseil municipal autorise la cession de ce dernier au profit du Garage TSCHAGGENY moyennant le prix de 1 000 €, ainsi que la sortie de l'inventaire de ce bien.

L'assemblée autorise également la sortie de l'inventaire de ce véhicule.

Mise en place d'un contrat d'assurance « prévoyance » pour les agents de la collectivité

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit dorénavant une participation obligatoire des collectivités territoriales au financement des garanties de prévoyance « maintien de salaire » de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un minimum de 7 € mensuel par agent adhérent. Il en résulte que les collectivités doivent se conformer à ces obligations.

Madame le Maire informe l'assemblée que cette obligation impose aux agents qui souhaitent bénéficier de la participation communale, d'être obligatoirement titulaire d'un contrat labellisé (à titre personnel) ou, être adhérent à la convention de participation de la MNT, suivant le choix de la municipalité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, au 1^{er} janvier 2025 :

- Souhaite maintenir le montant actuel de la participation communal au financement des contrats de prévoyance à hauteur de 15 € mensuels et par agents,
- Décide que pourront être éligibles à cette participation, les contrats et règlements de prévoyance labellisés auxquels les agents auront souscrits à titre individuel.

L'assemblée charge Madame le Maire de saisir le CST pour avis avant de fixer son engagement définitif.

Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque communale

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la Bibliothèque municipale :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
- Exemplaires multiples.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Bilan annuel 2023 du CCAS de la commune

Madame le Maire laisse la parole à Madame BARBUT qui dresse le bilan de fonctionnement du CCAS pour l'année écoulée.

En résumé :

40 dossiers ont été ouverts ou réouverts

Le CCAS est intervenu pour un montant d'aides qui s'élèvent à 1 006.92 €

Les colis de Noël ont été distribués en 2023 pour un montant de 6 447.20 €

Madame BARBUT rappelle que le CCAS intervient également sur un plan administratif (APA, MDPH, CE-SU, obligation alimentaire, aide à domicile,et relationnel pour les administrés notamment avec le Centre Médico-Social de Saint Astier.

Madame BARBUT reste la référente AMELIA pour la constitution des dossiers et fait le lien entre les services du Grand Périgueux, Soliha et le demandeur.

Madame BARBUT rappelle les aides pouvant être allouées et qui ont été reconduites. De même, Madame BARBUT fait un rappel des activités mises en place pour les aînés.

Les projets 2024/2025 :

Faire une journée « collecte de jouets, vêtements » pour les distribuer à des associations caritatives, re-faire une journée « formation aux gestes de premiers secours », prévoir une réunion d'information publique avec « Ma Mutuelle, Ma Santé » avec laquelle la commune a signé un partenariat.

Bilan annuel 2023 de la régie d'assainissement

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur DESCAT qui dresse le bilan de l'année 2023 du service assainissement. Ce dernier est à disposition dans sa totalité auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour information :

Madame BRUNE fait part des différentes manifestations à venir :

- Marche pour Octobre Rose le 26.10.24 avec spectacle en fin de journée présenté par la compagnie LILO
- Atelier décoration de Noël en novembre ouvert aux élus, administrés...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Séance du
18/10/2024